

DRANE Martinique

Appel à candidatures pour la mission de « Conseiller-Formateur IA Etablissements »

Le développement rapide des IA, leur simplicité d'usage et de génération de contenus multimédia, un accès souvent gratuit mais peu respectueux des données personnelles... suscitent des réflexions et tendent à bouleverser les fondements de l'École (apprentissage, évaluation, pédagogie). Ces solutions sont également sources d'opportunités pour l'enseignement et l'éducation, à condition d'en maîtriser les enjeux éthiques, techniques et environnementaux, et d'en faire un objet d'éducation critique pour les élèves. L'accompagnement des personnels sur le sujet est donc une nécessité.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la DRANE de l'académie de Martinique, propose aux chefs d'établissement des collèges et lycées publics qui le souhaitent, une offre de services intitulé « **Accompagnement DRANE à la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route IA pour l'établissement** ». Cette offre de services repose sur un accompagnement de proximité réalisé par un conseiller-formateur IA, membre du réseau de la DRANE.

La cohorte de chargés de mission retenue sera formée dès le mois d'octobre et ses membres seront en lien avec la DRANE tout au long de la réalisation de la mission.

Description de la mission :

1. **Présenter et expliciter** le cadre d'usage de l'IA en éducation (1h) au sein de l'établissement, selon l'organisation prévue par la direction, et en lien avec le référent numérique ou le correspondant IA.
2. **Recueillir** ou consolider, au sein de l'établissement :
 - a. un groupe d'enseignants volontaires pour participer à une session du webinaire académique IA « COMPRENDRE L'IA ET SES ENJEUX POUR L'EDUCATION ».
 - b. un groupe d'une vingtaine d'enseignants volontaires pour participer à une formation pratique « EXPLORER & EXPERIMENTER DES USAGES DE L'IA ».
3. **Définir** en lien avec l'établissement les modalités d'organisation de la formation pratique (lieu, date, formateur). Si le conseiller-formateur IA est le formateur, la formation lui sera rémunérée avec des vacances EAFC.
4. **Accompagner**, de part son expertise et ses conseils, la rédaction de la feuille de route IA de l'établissement en lien avec la direction, le référent numérique, l'inspecteur référent.
5. **Suivre** la réalisation des actions de la feuille de route IA de l'établissement.
6. **Récolter** 1 témoignage issu des usages de l'IA dans l'établissement à des fins de valorisation et communication académique.
7. Participer à la formation-bilan organisée par la DRANE.

Indemnisation : 1 IMP taux 1 pour l'accompagnement d'1 établissement.

Modalités particulières d'intervention :

Possibilité de cumuler de 1 à 4 missions. Chaque conseiller-formateur IA est missionné sur un ou plusieurs établissements, selon la zone indiquée lors de la candidature. Il n'est pas souhaité qu'il intervienne sur son établissement d'exercice.

Clôture des candidatures : mardi 23 septembre 2025 à 17h

Pour toute question, contactez la DRANE par courriel à ce.dane@ac-martinique.fr ou par téléphone 05.96.52.28.08